

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 30 janvier 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 7,00 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 6 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 166 000 € : 6,00 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 166 001 € et 173 000 € : 5.75 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 173 001 € et 181 000 € : 5.50 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 181 001 € et 190 000 € : 5.25 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 190 001 € et 300 000 € : 5,00 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 300 001 € : 4.50 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société MERY SANSON , MERY SANSON au capital de 40000 €uros € - Siège social : 72 RUE LOUIS MOREAU ETAMPES - RCS EVRY n° 423 024 306 - Carte professionnelle Transaction n° 836.223 délivrée par CCI

Garant : SO.CA.F , 26 Avenue de SUFFREN 75015 PARIS